



Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Distr. générale
11 février 2020
Français
Original : anglais



Kyoto (Japon), 20-27 avril 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire*

Ouverture du Congrès

État de la criminalité et de la justice pénale dans le monde

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution [74/171](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de préparer, conformément à la pratique établie, un aperçu de l'état de la criminalité et de la justice pénale dans le monde, document qui sera présenté au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

En accord avec le thème « Faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme 2030 », le présent rapport examine les données à travers le prisme des objectifs de développement durable correspondants. Il présente les tendances et les caractéristiques d'infractions telles que l'homicide (qui intéresse particulièrement la cible 16.1), la traite des personnes (cibles 5.2, 8.7 et 16.2), le trafic de migrants (cible 10.7), le trafic d'armes à feu (cible 16.4), le trafic d'espèces sauvages (cible 15.7) et la criminalité organisée (cible 16.4), ainsi que des données régionales relatives aux conditions carcérales (cible 16.3).

* [A/CONF.234/1](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 74/171 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a prié le Secrétaire général de préparer un aperçu de l'état de la criminalité et de la justice pénale dans le monde en vue de sa présentation au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.
2. Ce rapport prend également en considération la résolution 72/192 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a décidé que le thème principal du quatorzième Congrès sur la criminalité serait « Faire progresser la prévention du crime, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme 2030 », ainsi que la résolution 73/185, dans laquelle l'Assemblée générale a instamment prié les États Membres de continuer à reconnaître que les questions de l'état de droit, de la prévention du crime et de la justice pénale et du développement se recoupent. Dans cette dernière, l'Assemblée a également recommandé que les liens et relations d'interdépendance qui existent entre ces questions soient dûment pris en compte et davantage mis à profit dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en ce qui concerne la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.
3. Sur la base de ce qui précède, le rapport examine l'évolution de la criminalité mondiale dans l'optique des objectifs de développement durable. Il se concentre principalement sur les cibles dont l'ONUDC est chargé dans le cadre mondial de suivi de la réalisation des objectifs liés à la criminalité et à la justice pénale. Le cadre d'indicateurs mondiaux utilisé pour ce suivi a été adopté par l'Assemblée générale le 6 juillet 2017 et figure dans la résolution adoptée par cette dernière sur les travaux de la Commission de statistique relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir résolution 71/313, annexe). Le rapport tente de montrer comment l'analyse des tendances et des schémas des infractions liées aux objectifs de développement durable peut aider à comprendre la criminalité et la manière de la prévenir.
4. La lutte contre la criminalité fait partie intégrante de la promotion d'un développement durable, comme le reconnaissent de nombreuses cibles des objectifs y relatifs. La criminalité peut entraver le développement de nombreuses façons. Sa prévention et son contrôle (police, poursuites, tribunaux et prisons), mais aussi l'aide aux victimes et toute une série de mesures de sécurité personnelle ont un coût direct et monétaire. En ce qui concerne ses effets plus larges sur la société, la criminalité peut contraindre des travailleurs qualifiés à migrer à l'étranger, entraver l'accès aux possibilités d'emploi ou d'éducation et détruire les relations de confiance sur lesquelles reposent les sociétés. Elle est également préjudiciable à la croissance économique, car elle fait augmenter le coût des affaires, ce qui décourage l'investissement et nuit à la réputation des pays touchés auprès des touristes potentiels. Dans certains cas, elle peut également porter atteinte à l'État lorsque, par exemple, l'argent des impôts n'est pas perçu ou est dilapidé en raison de la corruption, ce qui fait perdre aux citoyens la confiance dans leur secteur public¹.

¹ Voir Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), *Étude mondiale sur l'homicide 2019 : Homicides, développement et objectifs de développement durable* (Vienne, 2019), brochure 4 ; John West, « Combating Asia's economic crime », in *Asian Century... on a Knife-edge : a 360 Degree Analysis of Asia's Recent Economic Development* (Singapour, Palgrave Macmillan, 2018) ; Laura Chioda, *Stop the Violence in Latin America: A Look at Prevention from Cradle to Adulthood*, Latin American Development Forum Series (Washington, Banque mondiale, 2017) ; Laura Jaitman (dir. publ.), *The Costs of Crime and Violence: New Evidence and Insights in Latin America and the Caribbean* (Washington, Banque interaméricaine de développement,

5. Certaines des infractions abordées dans le présent rapport sont des formes de criminalité organisée. La lutte contre toutes les formes de cette criminalité nécessite une approche globale et systématique, que ce soit au niveau national, régional ou international. Il est essentiel, dans un premier temps, de mieux comprendre la prévalence et l'ampleur de cette criminalité aux multiples facettes. Toutefois, en raison du manque d'outils statistiques et analytiques avancés dont on aurait besoin pour suivre les niveaux, les tendances et les schémas de cette criminalité, il est difficile de déterminer si des progrès sont réalisés ou si les groupes criminels organisés maintiennent, voire développent, leurs activités illégales.

6. Les cibles mentionnées dans le présent rapport, du fait que c'est l'ONUDC qui en est chargé dans le cadre mondial de suivi des objectifs de développement durable relatifs à la criminalité et à la justice pénale, sont les cibles 5.2 (violence contre les femmes et traite des personnes), 8.7 (traite des personnes), 10.7 (mise en œuvre de politiques de migration bien gérées, en particulier le trafic de migrants), 15.7 (trafic d'espèces sauvages), 16.1 (homicide), 16.2 (traite des personnes), 16.3 (promotion de l'état de droit, en particulier les conditions de détention), 16.4 (trafic d'armes à feu et criminalité organisée) et 16.5 (corruption et pratique des pots-de-vin).

7. Le présent rapport utilise principalement les données de l'ONUDC issues de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, la traite des personnes, le trafic d'armes à feu, le trafic d'espèces sauvages et la criminalité organisée, ainsi que des analyses publiées notamment dans *l'Étude mondiale sur l'homicide de 2019*, le *Rapport mondial sur la traite des personnes de 2018*, le *Rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde*, *l'Étude mondiale sur le trafic de migrants de 2018* et *l'Étude mondiale de l'ONUDC sur le trafic d'armes à feu de 2020*, ainsi que le rapport régional à paraître sur la criminalité organisée dans les Balkans occidentaux.

II. Homicide

Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

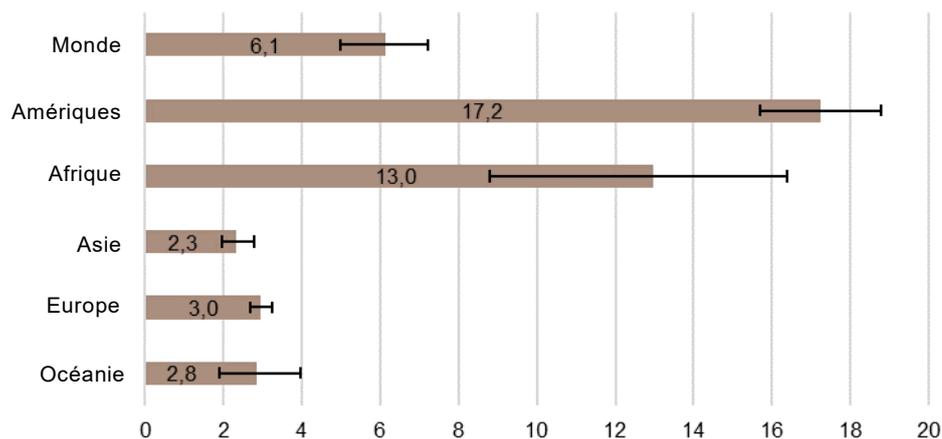
8. La criminalité n'est pas la seule cause de mort violente, mais elle en est la cause principale. Entre 1990 et 2017, on estime à environ 2 millions le nombre de personnes victimes, dans le monde, de guerres et de conflits, contre près de 12 millions de victimes d'homicides. En 2017, environ un demi-million de personnes ont été tuées, contre environ 90 000 tuées lors de conflits et environ 25 000 victimes du terrorisme. On estime que le crime organisé a été à lui seul responsable d'environ un million de morts entre 2000 et 2017, ce qui correspond à peu près au nombre de personnes tuées dans tous les conflits du monde pendant cette période.

9. Le risque global d'homicide diminue régulièrement depuis un quart de siècle. En 1993, il y avait 7,4 victimes d'homicide pour 100 000 personnes dans le monde, contre 6,1 en 2017². Ce taux global masque toutefois de fortes disparités régionales (voir fig. 1). Les deux tiers des homicides commis dans le monde le sont en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Afrique subsaharienne. Le taux d'homicide dans les Amériques est plus de sept fois supérieur à celui recensé en Asie, et les taux nationaux au sein de chaque région présentent des variations encore plus importantes. Même à l'intérieur des pays, le problème de l'homicide est souvent très localisé.

2017) ; Tuesday Reitano et Marcena Hunter, « The crime-development paradox : organized crime and the SDGs » (février 2018).

² Si le taux a diminué en raison de la croissance démographique, le nombre d'homicides a augmenté, passant d'environ 362 000 en 1990 à 464 000 en 2017.

Figure 1
Homicides pour 100 000 habitants, par région (2017)



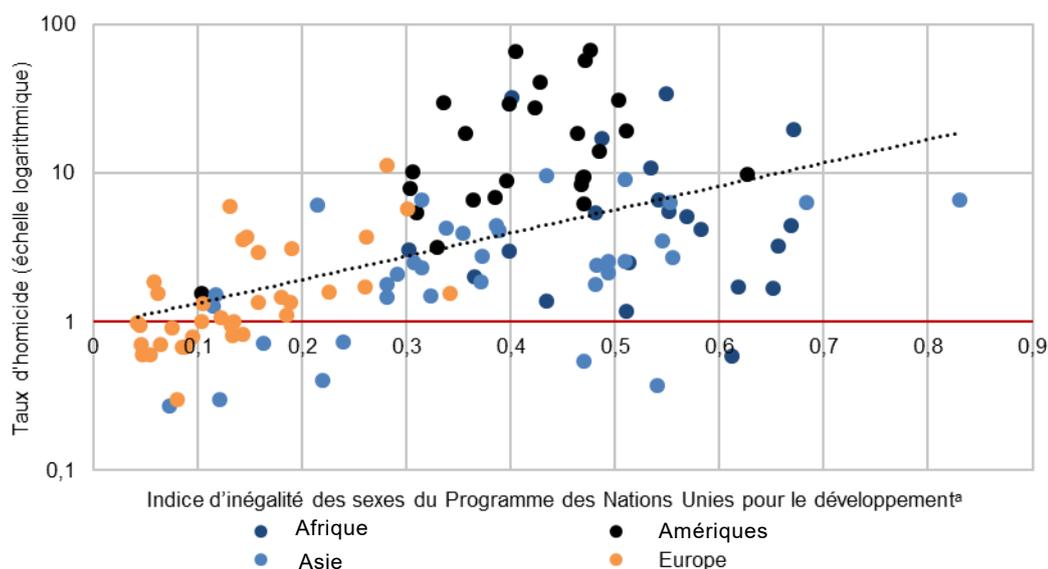
Source : ONUDC, *Étude mondiale sur l'homicide 2019*, brochure 1, p. 11.

Note : Les barres d'erreur représentent la somme régionale et/ou mondiale des estimations inférieures et supérieures effectuées au niveau national.

10. Les textes scientifiques font apparaître une association entre la violence mortelle, l'inégalité des revenus et le développement socioéconomique³. Si certains indicateurs de développement, comme le chômage des jeunes et l'inégalité des sexes, prédisent avec une bonne précision les niveaux de violence mortelle à l'échelle mondiale, une analyse plus large présente un tableau plus complexe. La mesure dans laquelle les taux d'homicide peuvent s'expliquer par les indicateurs de développement dont on dispose varie selon les régions. En Asie et en Europe, la variabilité des taux d'homicide s'explique à plus de 70 % par des différences de niveaux de développement. En Afrique et dans les Amériques, où la variabilité des taux d'homicide est bien plus importante, cette variabilité ne peut s'expliquer qu'à hauteur de 34 % et 30 %, respectivement, par des facteurs de développement. Il semble qu'il y ait, dans certains pays africains et américains, un élément supplémentaire qui aggrave les niveaux d'homicides au-delà de ce à quoi on pourrait s'attendre.

³ Voir ONUDC, *Étude mondiale sur l'homicide 2019*, brochure 4 ; Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2011 : Conflit, sécurité et développement* (Washington, 2011).

Figure 2
Indice d'inégalité des sexes et taux d'homicide, par région (2012-2016) (moyenne)

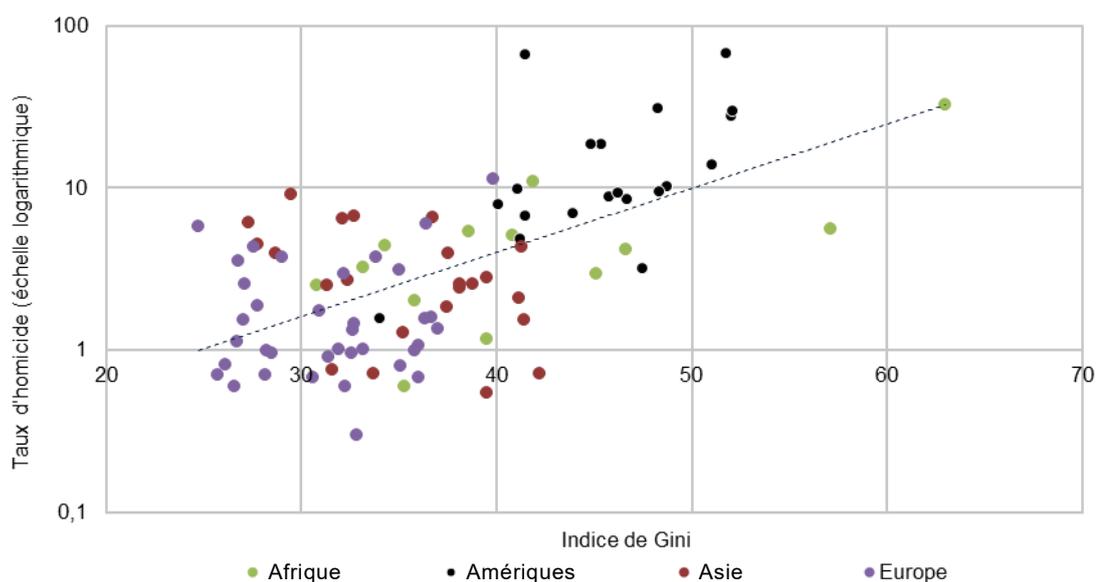


Source : ONUDC, *Étude mondiale sur l'homicide 2019*, brochure 4, p. 41.

Note : Chaque point représente un pays unique.

^a Voir Programme des Nations Unies pour le développement, « Indice d'inégalité des sexes », disponible à l'adresse <http://hdr.undp.org/en/content/gender-inequality-index-gii>.

Figure 3
Taux d'homicide et indice de Gini^a, par région (2012-2016) (moyenne)



Source : ONUDC, *Étude mondiale sur l'homicide 2019*, brochure 4, p. 26.

Note : Chaque point représente un pays unique.

^a L'indice de Gini détermine la mesure dans laquelle la répartition des revenus au sein d'une économie s'écarte d'une répartition parfaitement égale ; un indice de Gini de 0 représente une égalité parfaite, tandis qu'un indice de 100 implique une inégalité parfaite.

11. Dans les Amériques, le crime organisé (y compris le trafic de drogue) et les gangs de rue semblent être à l'origine d'une grande partie de la violence mortelle. L'Amérique du Sud et l'Amérique centrale comptent depuis quelque temps les pays les plus violents au monde, mesurés par des taux d'homicide également très volatils. Cela ne s'explique pas uniquement par des facteurs de développement. Une grande partie de cette violence mortelle est liée à des changements dans l'équilibre des

pouvoirs entre les groupes du crime organisé, changements souvent liés à l'évolution du commerce de la drogue. Cela se voit clairement dans la violence rurale mortelle associée à l'augmentation soudaine de la quantité de cocaïne qui a traversé le triangle nord de l'Amérique centrale entre 2007 et 2011, pour s'atténuer après que le flux s'est déplacé ailleurs, contribuant à une baisse du nombre annuel d'homicides dans certains pays d'Amérique centrale entre 2011 et 2018.

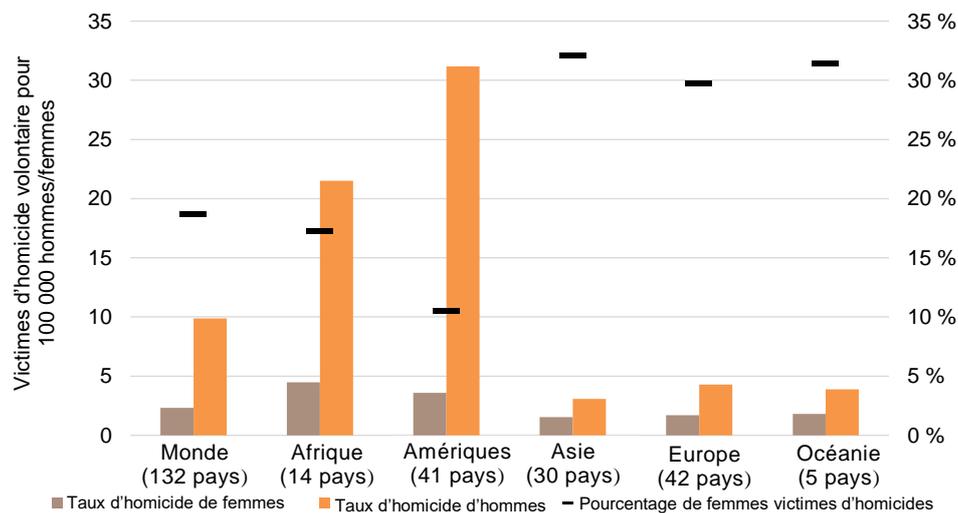
12. Outre le rôle qu'ils peuvent jouer dans le commerce de la drogue, les gangs de rue représentent une menace directe pour la sécurité dans les Amériques. Ces gangs se forment dans des zones peu sûres et, une fois établis, prospèrent jusqu'à ce que l'État en reprenne le contrôle. Dans certains pays où le nombre d'homicides est élevé, jusqu'à 30 % des homicides peuvent être directement liés à des membres de gangs, ce qui représente des milliers de morts par an. L'incarcération massive de membres de ces gangs a souvent aggravé la situation, entraînant la fusion de groupes auparavant sans lien entre eux en mégabandes polarisées. En revanche, les trêves négociées avec les gangs semblent avoir entraîné une réduction des taux d'homicide dans certains pays.

13. En Afrique, les données relatives aux homicides sont rares et les recherches indiquent que dans certaines régions, tout comme les naissances, de nombreux homicides ne sont pas enregistrés. En conséquence, la nature et l'étendue des homicides y sont inconnues, ce qui entrave la conception d'interventions pour y remédier. La nature de la violence varie d'un pays à l'autre. Dans certaines régions, c'est la violence interpersonnelle qui domine, tandis que dans d'autres, les niveaux élevés de violence peuvent être dus à des conflits politiques. Dans de nombreuses régions du continent, il est difficile, par manque de données solides, d'évaluer ces dynamiques et de comprendre la mesure dans laquelle la violence criminelle peut prédire des conflits.

14. L'homicide est très sexué : globalement, la plupart des victimes (81 %) et des auteurs connus (plus de 90 %) sont des hommes. Si les femmes ont été les victimes de 82 % des homicides commis par des partenaires intimes en 2017, elles sont bien moins susceptibles d'être tuées dans d'autres contextes. Au total, 42 % des femmes victimes l'ont été par des personnes extérieures à leur famille et ce n'est que dans les États les plus riches et les moins violents que les femmes courent le même risque d'être tuées que les hommes. Les pays qui comptent une forte proportion d'hommes victimes d'homicides sont généralement ceux où des problèmes de criminalité organisée sont connus. Lorsqu'un pays connaît des changements soudains dans ses taux d'homicides, cela est généralement dû à un changement dans le nombre de victimes masculines, souvent associé à la violence politique ou liée aux gangs.

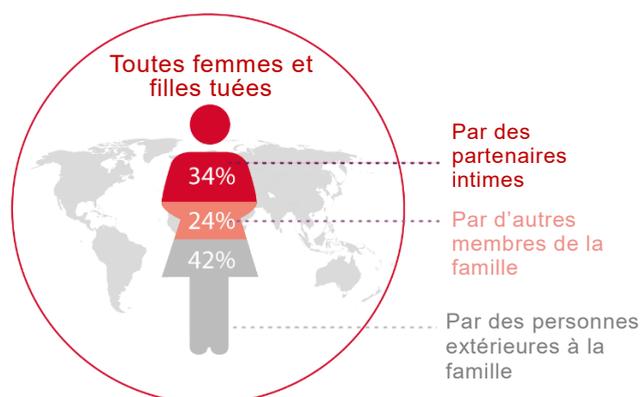
Figure 4

Taux d'homicide, par région et par sexe (2017)



Source : ONUDC, *Étude mondiale sur l'homicide 2019*, brochure 2, p. 60.

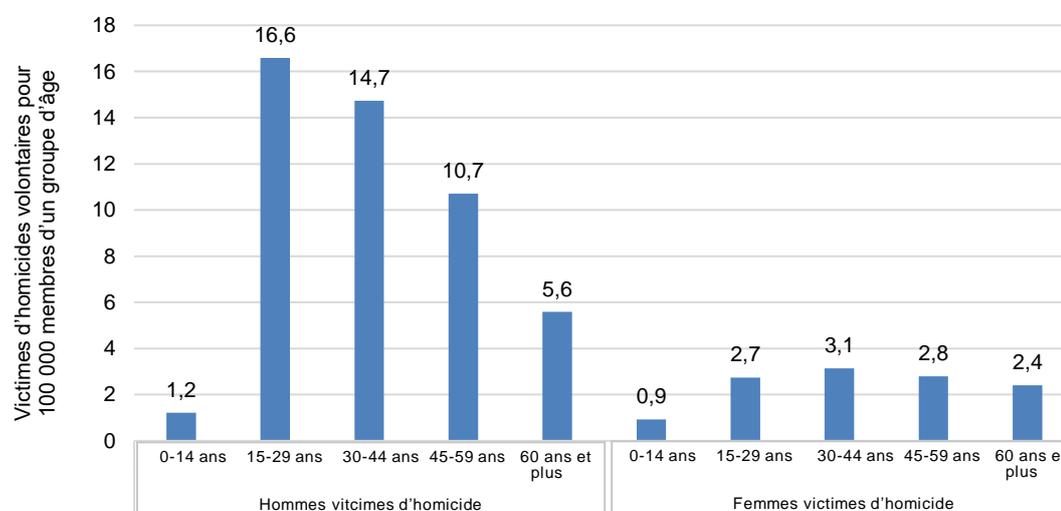
Figure 5
Auteurs d'homicides visant des femmes, selon le rapport à la victime (2017)



Source : ONUDC, *Étude mondiale sur l'homicide 2019*, brochure 1, p. 24.

15. Dans le monde, les homicides de jeunes enfants (âgés de 0 à 14 ans) sont rares (environ une victime pour 100 000 enfants de ce groupe d'âge par an) et sont restés stables au cours de la dernière décennie. Parmi les enfants de 0 à 9 ans, les filles ont presque autant de chances d'être tuées que les garçons, mais cette parité disparaît rapidement avec l'âge, les garçons ayant presque 10 fois plus de chances d'être tués que les filles à l'âge de 18-19 ans. Dans de nombreux pays, la baisse des homicides est associée au vieillissement de la population et à la diminution de la part de la population jeune. Dans la plupart des pays du monde, les jeunes de 15 à 29 ans forment le groupe le plus susceptible d'être tué, et leur taux de mortalité a augmenté dans certains pays alors qu'il a diminué dans d'autres. Selon les données de 15 pays des Amériques, en 2016, le taux d'homicide des adolescents de 18-19 ans était de 46 pour 100 000. En 2017, les hommes âgés de 15 à 29 ans avaient un taux de mortalité de 64 pour 100 000, soit 10 fois la moyenne mondiale⁴.

Figure 6
Taux mondial d'homicide, par sexe et groupe d'âge (2017)



Source : ONUDC, *Étude mondiale sur l'homicide 2019*, brochure 2, p. 62.

⁴ Selon l'*Étude mondiale sur l'homicide 2019*, les jeunes hommes des Amériques constituent le plus grand groupe d'auteurs et de victimes d'homicide au monde.

III. Traite des personnes

Cible 16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

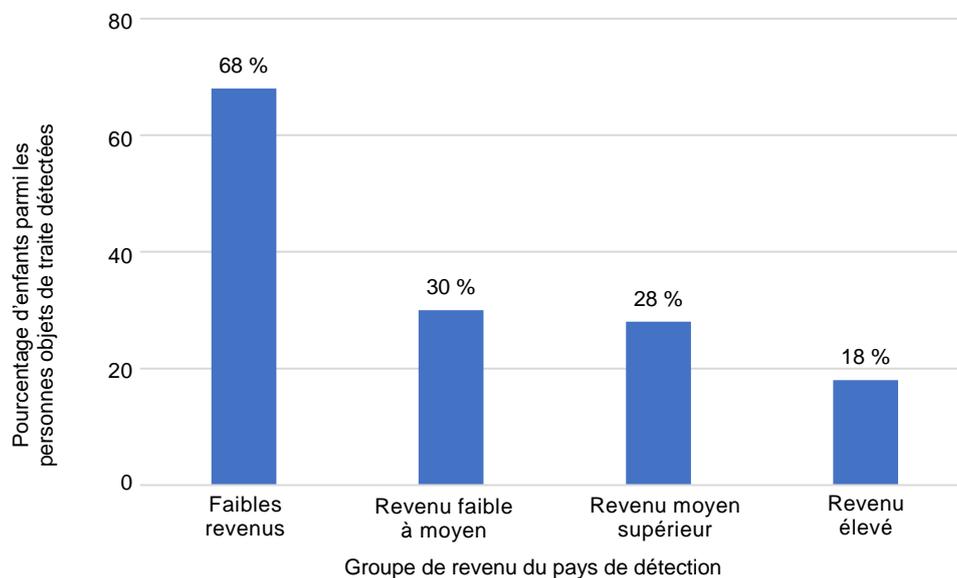
Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

Cible 8.7 : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

16. Les enfants représentent environ un tiers des victimes de la traite détectées dans le monde en 2016, mais près de 70 % des victimes détectées dans les pays à faible revenu (voir fig. 7). La plupart des enfants détectés en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud font l'objet d'une traite qui vise le travail forcé, infraction qui se produit dans le contexte de ménages pauvres puisant dans toutes les sources de revenus. La traite de jeunes filles à des fins d'exploitation sexuelle est plus souvent détectée dans les pays les plus pauvres d'Amérique latine.

Figure 7

Part des enfants dans le nombre total de personnes objets de traite détectées, par groupe de revenu du pays de détection (2016)



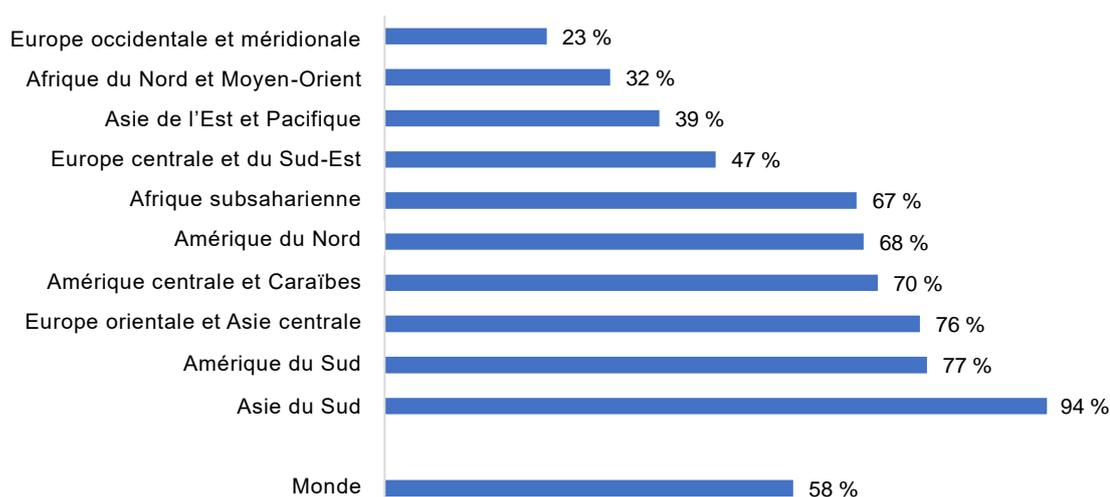
Source : ONUDC, « Portail d'information sur la traite des personnes », base de données de jurisprudence, et Banque mondiale.

17. La forme que prend la traite des êtres humains varie considérablement d'une région à l'autre. En Europe, en Amérique du Nord, en Asie de l'Est et dans le Pacifique, les victimes les plus fréquemment détectées sont des femmes adultes objets d'une traite qui vise l'exploitation sexuelle. Au Moyen-Orient, les victimes détectées sont des hommes et des femmes adultes objets d'une traite qui vise le travail forcé. L'Asie du Sud et l'Asie centrale présentent un tableau de victimes mixte et les pays d'Afrique subsaharienne détectent davantage de victimes associées au travail forcé. Les pays d'Amérique latine détectent surtout des femmes et des jeunes filles objets d'une traite qui vise l'exploitation sexuelle. La traite à des fins de mendicité et de prélèvement d'organes est plus fréquemment détectée en Afrique du Nord.

18. La plupart des victimes de la traite transcontinentale sont déplacées du Sud vers les économies les plus riches. Les flux de traite à longue distance sont toutefois limités, avec environ 10 % du total des victimes détectées dans le monde. Une victime sur trois détectée fait l'objet d'une traite au sein d'une même région, depuis des pays plus pauvres vers des pays relativement plus riches. En 2016, 58 % des victimes dont la citoyenneté a été déclarée ont été détectées dans leur pays d'origine, contre 43 % en 2014. Les pays en développement détectent d'importants niveaux de traite intérieure, souvent à partir des zones rurales ou vers la zone commerciale ou touristique la plus riche du pays.

Figure 8

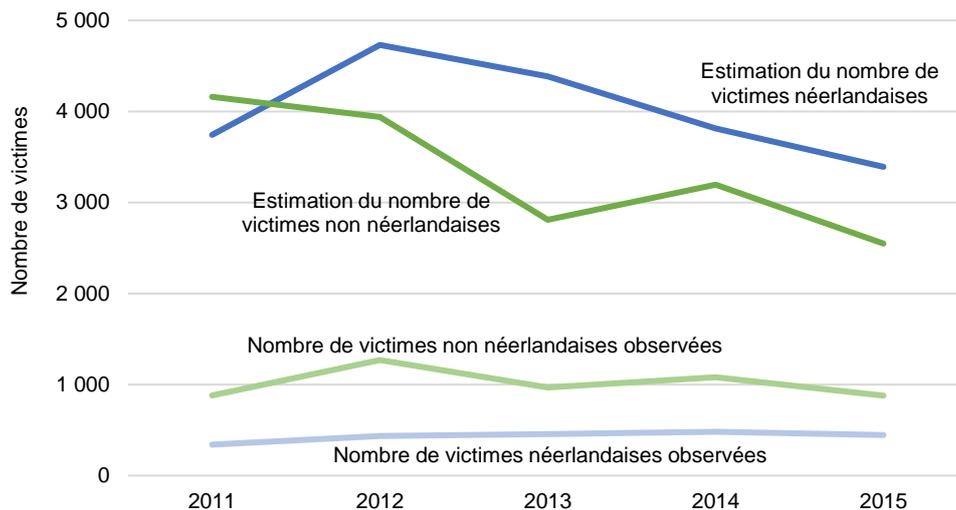
Proportion de personnes objets de traite détectées dans leur propre pays, par sous-région (2016) (ou données les plus récentes)



Source : *Rapport mondial sur la traite des personnes 2018*, p. 42.

19. Bien que l'on dispose de données sur le nombre de victimes de la traite détectées dans plus de 140 pays, ces statistiques ne peuvent à elles seules révéler l'ampleur réelle du phénomène. L'estimation par systèmes multiples, technique statistique qui permet d'estimer le nombre total de victimes, a été appliquée aux ensembles de données nationales relatives à la traite d'êtres humains par l'ONUUDC, en partenariat étroit avec les autorités compétentes de quatre pays : Irlande, Pays-Bas, Roumanie et Serbie. Lorsque les données sous-jacentes sont solides, l'application de cette technique peut donner des résultats précis aux multiples applications politiques. Les résultats des études menées à ce jour indiquent que pour chaque victime de la traite détectée, il existe en moyenne 4 à 5 victimes non détectées. Les enfants victimes semblent avoir moins de chances d'être détectés.

Figure 9
Nombre observé et estimé de personnes objets de traite aux Pays-Bas, par nationalité (néerlandaise ou non néerlandaise) (2011-2015)



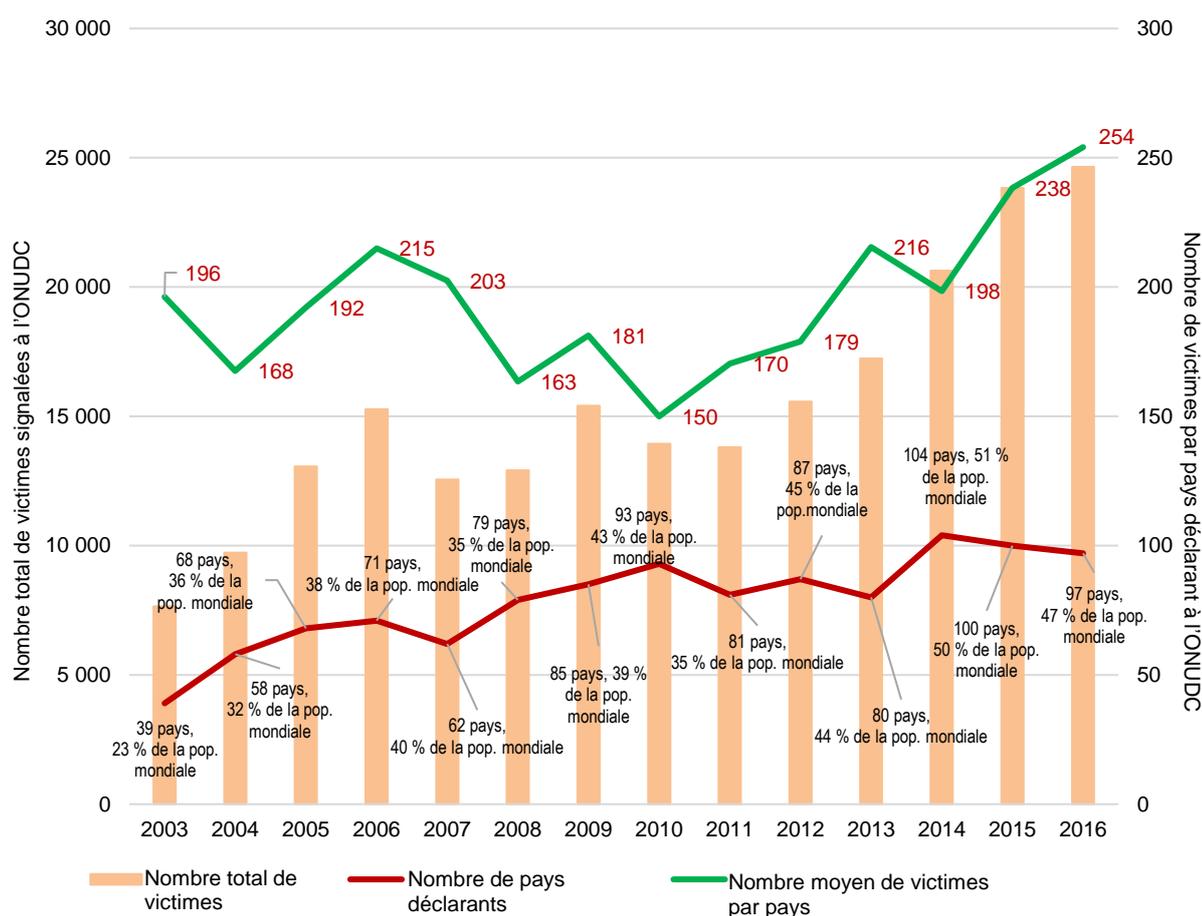
Source : Analyse, par l'ONU DC, des données de la note de recherche intitulée « Monitoring target 16.2 of the United Nations Sustainable Development Goals: a multiple systems estimation of the numbers of presumed human trafficking victims in the Netherlands in 2010-2015 by year, age, gender, form of exploitation and nationality », publiée par l'ONU DC et le Rapporteur national néerlandais sur la traite d'êtres humains et la violence sexuelle contre les enfants en 2017.

Note : Les estimations ont été réalisées en utilisant la méthode d'estimation par systèmes multiples.

20. Ces cinq dernières années, les pays ont détecté plus de victimes et condamné plus de trafiquants qu'au cours des cinq années précédentes. En 2010, les pays qui faisaient rapport à l'ONU DC détectaient en moyenne 150 victimes ; en 2016, ce nombre était passé à 254. Cela va de pair avec un nombre accru de condamnations. Une telle augmentation peut ne pas avoir une cause unique, reflétant, dans certains cas, une augmentation de la traite et, dans d'autres, une application accrue de la loi.

21. Par rapport au reste du monde, les pays d'Afrique et d'Asie se caractérisent par un faible taux de condamnation pour traite de personnes (0,04 condamnation pour 100 000 personnes en Afrique et 0,09 en Asie) et par le peu de victimes détectées (0,3 victime pour 100 000 personnes en Afrique et 0,5 en Asie). Dans le même temps, ces régions sont les principales origines de la traite transrégionale dans le monde. Si la plupart des activités de traite demeurent géographiquement limitées, il a été détecté un grand nombre de victimes de ces deux régions, plus de 60 pays ayant signalé, en 2014-2016, la détection de victimes africaines et asiatiques.

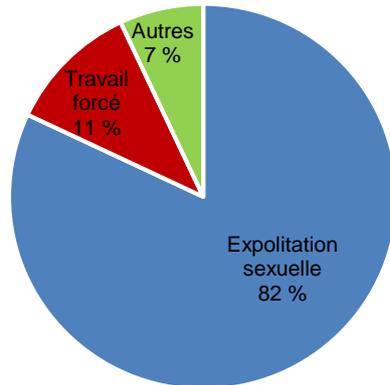
Figure 10
Tendances du nombre total de personnes objets de traite détectées, du nombre moyen de victimes détectées par pays et du nombre de pays déclarants, par année (2003-2016)



Source : Rapport mondial sur la traite des personnes 2018, p. 7.

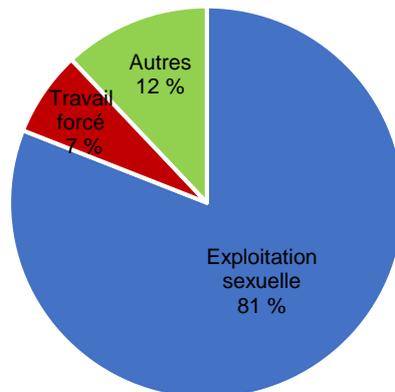
22. La traite des personnes est une infraction très sexiste : dans le monde, la plupart des victimes détectées (70 %) sont soit des femmes adultes, soit des filles. Bien que la plupart des trafiquants soient des hommes (60 à 65 % des personnes condamnées), la participation des femmes à cette activité criminelle est élevée par rapport à la plupart des autres infractions. Ce rapport entre les sexes est resté stable au cours des cinq dernières années. Environ 80 % des femmes adultes et des filles objets de traite le sont à des fins d'exploitation sexuelle, tandis que plus de 80 % des hommes le sont à des fins de travail forcé. La traite des femmes adultes à des fins d'exploitation sexuelle est la forme de traite la plus courante détectée dans le monde. Les femmes sont également exploitées à des fins de travail forcé, de servitude domestique, de mariage forcé et précoce, ainsi qu'à d'autres fins.

Figure 11
Femmes adultes objets de traite détectées, par forme d'exploitation (2017)



Source : ONUDC, « Portail d'information sur la traite des personnes », base de données de jurisprudence.

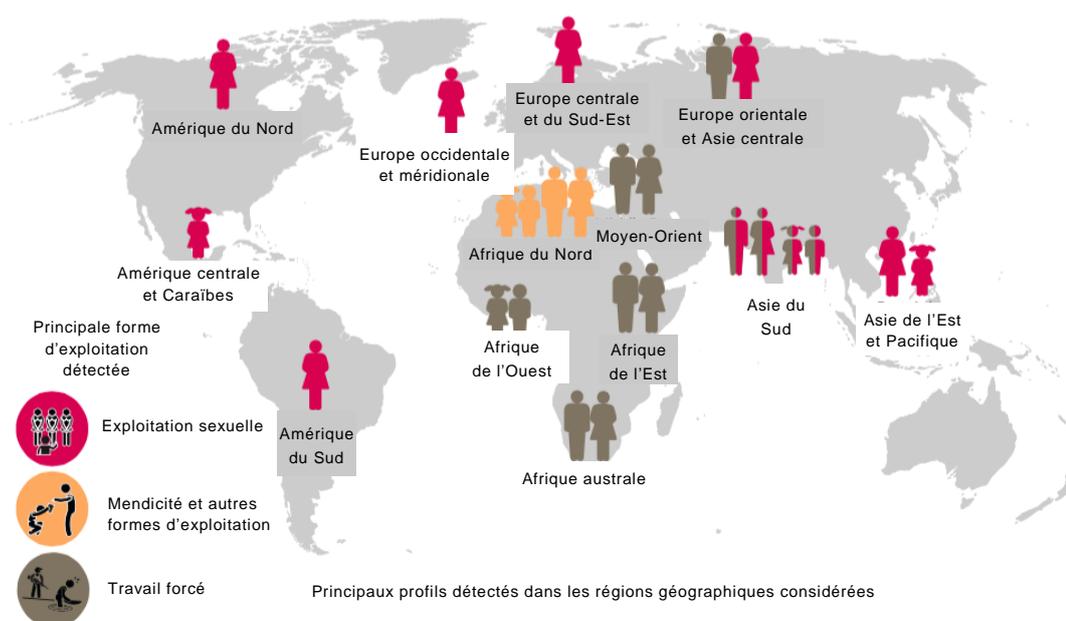
Figure 12
Filles objets de traite détectées, par forme d'exploitation (2017)



Source : ONUDC, « Portail d'information sur la traite des personnes », base de données de jurisprudence.

23. Au niveau mondial, les personnes objets d'une traite qui vise le travail forcé représentent 30 à 40 % du nombre total de victimes de la traite détectées. Cette forme de traite est plus fréquemment détectée en Afrique subsaharienne (où elle représente 63 % des victimes détectées), en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (55 %), en Asie centrale (45 %) et en Asie du Sud (49 %). Les victimes sont exploitées dans un large éventail de secteurs, de la servitude domestique au travail agricole, en passant par la construction et l'industrie de la pêche. Pour combattre la traite qui vise le travail forcé, il faut mettre en place des interventions de lutte contre l'exploitation et la maltraitance sur les différents marchés du travail.

Figure 13
Profil (sexe, groupe d'âge et principales formes d'exploitation) des victimes détectées, par sous-région (2016)



Source : *Rapport mondial sur la traite des personnes 2018*, p. 27.

Note : Les frontières et les noms indiqués ainsi que les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'Organisation des Nations Unies.

IV. Trafic illicite de migrants

Cible 10.7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées

24. Dans le monde, plus de 20 millions de personnes sont réfugiées, plus de 41 millions sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays et près de 4 millions sont apatrides⁵. Des passeurs opportunistes profitent des difficultés auxquelles ces groupes sont souvent confrontés lorsqu'ils cherchent à obtenir une protection internationale. En 2017, au moins 6 000 migrants et réfugiés ont perdu la vie dans le cadre de ce trafic, tandis que ce dernier génère, dans le monde, des revenus estimés entre 5 et 7 milliards de dollars.

25. Les itinéraires de contrebande sont extrêmement souples et réagissent rapidement aux interventions. Par exemple, au fil des ans, les points de passage utilisés par les passeurs pour entrer en Amérique du Nord se sont progressivement déplacés de l'ouest vers l'est de la frontière terrestre entre le Mexique et les États-Unis d'Amérique. Des schémas fluctuants similaires ont été enregistrés ailleurs dans le monde, notamment sur les routes de l'Afrique du Nord vers l'Europe et de la Corne de l'Afrique vers le Moyen-Orient. Les activités de contrôle aux frontières menées par les pays ne font souvent pas grand-chose pour endiguer le flux et le détournent souvent vers des itinéraires plus dangereux.

26. Si la plupart des migrants clandestins sont de jeunes hommes, leur profil d'âge dépend beaucoup de leur pays d'origine. La contrebande se fait presque toujours à partir de pays plus pauvres ou plus instables vers des pays plus riches et plus sédentaires. Parmi les flux les plus importants, on peut citer le trafic d'Amérique

⁵ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Tendances mondiales : Déplacements forcés en 2018* (Genève, 2019), p. 2.

centrale vers l'Amérique du Nord ; le trafic de migrants d'Asie, du Moyen-Orient et d'Afrique subsaharienne vers l'Europe ; le trafic de personnes de la Corne de l'Afrique vers le Moyen-Orient ; et le flux de personnes en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud.

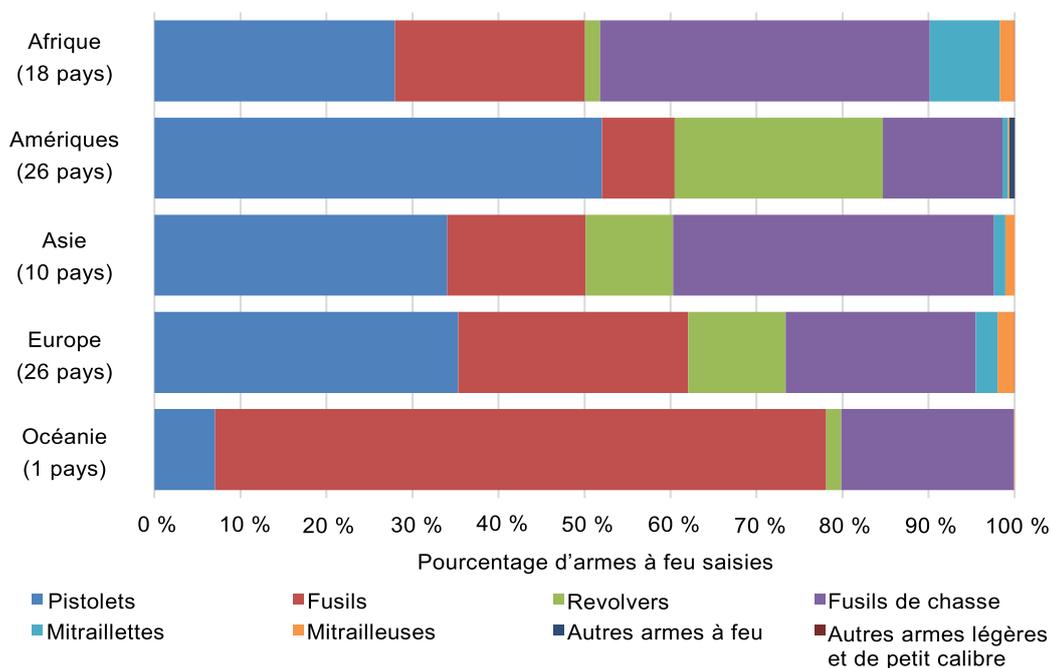
V. Armes à feu, criminalité organisée et flux financiers illicites

Cible 16.4 : D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée

27. En 2016 et 2017, plus d'un demi-million d'armes à feu ont été saisies chaque année. Le type d'armes saisies varie considérablement d'une région à l'autre, les pistolets dominant dans les Amériques, les fusils de chasse occupant une place prépondérante en Afrique et en Asie, et des carabines étant le plus souvent saisies en Océanie. Si la justification légale utilisée pour la plupart des saisies est la possession illicite, le contexte pénal des saisies d'armes à feu varie selon les régions. Outre les infractions liées aux armes, en Europe, les armes à feu sont le plus souvent saisies en rapport avec des infractions liées au trafic de drogue, tandis que dans les Amériques et en Afrique, elles sont le plus souvent associées à des infractions violentes.

Figure 14

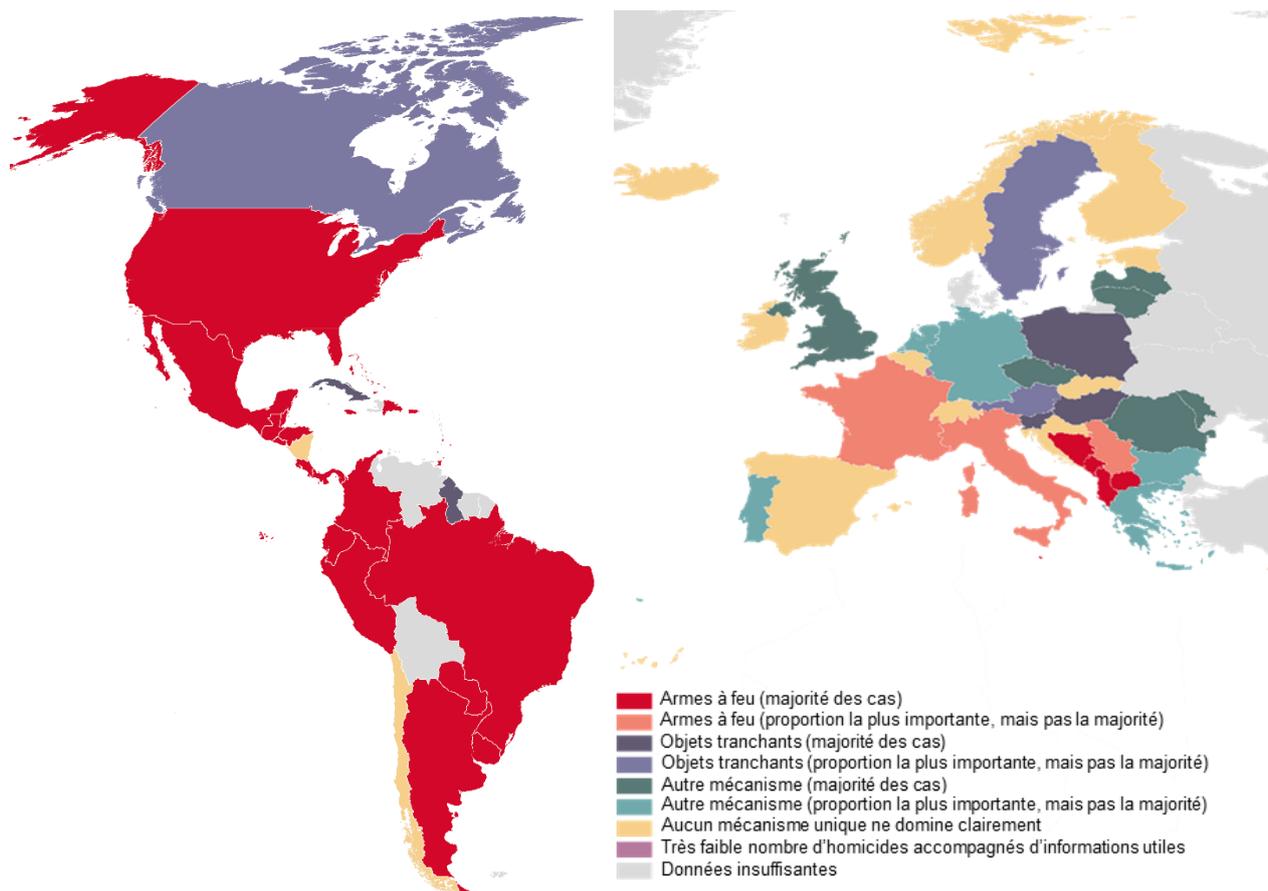
Répartition des armes à feu saisies par type, selon les régions (2016-2017)



Source : ONUDC, « Statistiques et données », base de données sur les flux d'armes illicites.

28. En 2017, dans le monde, 54 % des homicides ont été commis avec des armes à feu, faisant environ 240 000 victimes. Il existe des différences marquées entre les pays et les régions en ce qui concerne les mécanismes utilisés dans la perpétration des homicides (voir fig. 15). Les homicides par armes à feu dans les Amériques ont représenté à eux seuls 27 % des homicides mondiaux en 2017. Comme pour la proportion de victimes masculines, lorsque les taux d'homicides changent rapidement dans un pays, la plupart de ces homicides sont des homicides par armes à feu. Les pays où la proportion d'homicides commis avec une arme à feu est la plus élevée sont généralement des pays où des problèmes de criminalité organisée sont connus. Les données d'un certain nombre de pays montrent que la plupart des homicides liés aux gangs ou au crime organisé impliquent des armes à feu.

Figure 15
Mécanisme le plus fréquemment utilisé dans la perpétration d'homicides dans les Amériques et en Europe (2013-2016)

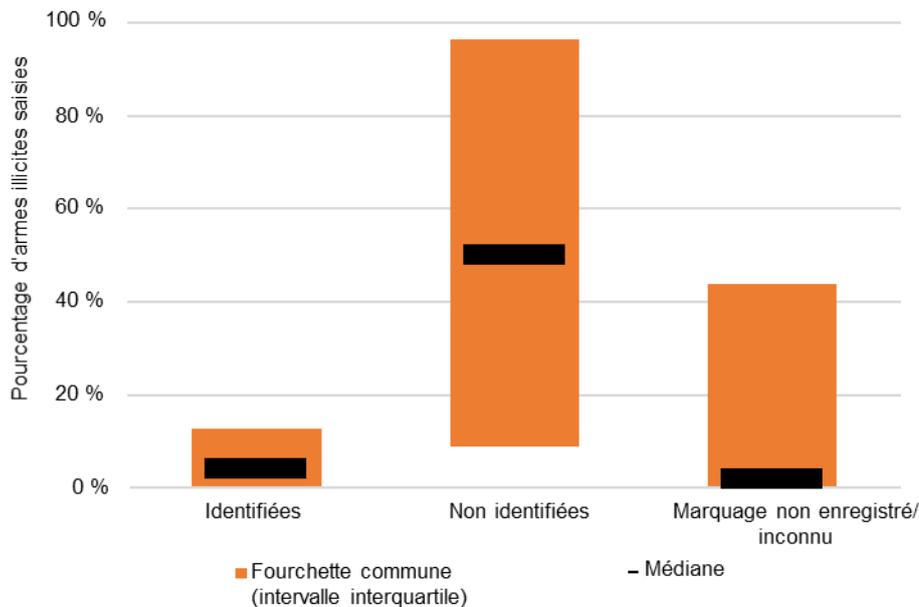


Note : Le calcul suppose trois catégories de mécanisme (armes à feu, objets tranchants et « autres ») ; seuls les cas pour lesquels on disposait d'une ventilation fiable entre ces trois catégories sont pris en compte. Le calcul est ajusté pour les homicides impliquant un mécanisme inconnu.

Source : ONUDC, *Étude mondiale sur l'homicide 2019*, brochure 3, p. 78.

29. La communauté internationale a mis en place, pour prévenir et contrer les flux d'armes illicites, plusieurs mesures, y compris des exigences de marquage des armes fabriquées légalement. D'après les données de 18 pays, sur la période 2016-2017, plus de 90 % des armes à feu saisies ont été marquées. Cependant, le taux de réussite du traçage de ces armes marquées était généralement inférieur à 13 % (voir fig. 16).

Figure 16
Saisies d'armes illicites, proportion par résultat de traçage (2016-2017)



Source : ONUDC, « Statistiques et données », base de données sur les flux d'armes illicites.

30. Chaque année, le crime organisé et le commerce de marchandises illégales, comme le trafic d'espèces sauvages ou d'armes à feu, génèrent des milliards de dollars de flux financiers illicites⁶. Le produit du crime est transféré à l'étranger, souvent dans des lieux sûrs, et est blanchi et réutilisé d'une autre manière. Les flux financiers illicites provenant de l'économie légale, comme l'évasion fiscale ou les fausses factures commerciales, détournent des ressources destinées au développement. Toutes ces activités sont intimement liées au transfert de grandes quantités de biens acquis illégalement, dont une partie franchit les frontières. Les flux financiers illicites et l'économie illégale qui en découle affaiblissent les institutions de l'État en alimentant le crime organisé, la corruption et la violence, ce qui porte atteinte à l'état de droit. En outre, ils découragent l'investissement public et privé et frustrent l'économie légale de ressources nécessaires à un développement durable dans toutes ses dimensions.

31. La mesure des flux financiers illicites pose plusieurs problèmes conceptuels et opérationnels, car ces flux sont cachés et complexes. En outre, ils émanent d'activités très diverses telles que les marchés illégaux, l'évasion fiscale ou la corruption. Il faut donc, pour en identifier les principales sources et les principaux canaux et orienter les interventions nationales et internationales, en obtenir une mesure désagrégée.

32. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'ONUDC, organismes chargés de l'indicateur 16.4.1 des objectifs de développement durable, en ont élaboré une définition statistique et un cadre de mesure complet. Ce cadre recense divers types de flux financiers illicites qui doivent être mesurés de manière distincte⁷. En outre, du fait des progrès réalisés par les systèmes statistiques

⁶ La « fourchette consensuelle » du Fonds monétaire international, qui se situe entre 2 % et 5 % du produit intérieur brut mondial, a été rendue publique en 1998 : environ 1 600 milliards à 4 000 milliards de dollars actuels par an ; voir Michel Camdessus, « Money laundering : the importance of international countermeasures », 10 février 1998. Voir également ONUDC, *Estimation des flux financiers illicites résultant du trafic de drogue et d'autres crimes transnationaux organisés : Rapport de recherche* (Vienne, 2011).

⁷ En octobre 2019, le cadre élaboré par l'ONUDC et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été examiné et approuvé par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, organe technique de la Commission de statistique chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre

nationaux dans la mesure de la valeur économique des activités illégales et des flux financiers qui y sont liés, des estimations nationales de certains types de flux financiers illicites devraient être disponibles dans un avenir proche. Les recherches menées par l'ONU DC sur la taille et la valeur des marchés d'infractions telles que, notamment, le trafic de drogue, le trafic de migrants et la traite des personnes peuvent également fournir des informations pour ces estimations⁸.

VI. Corruption

Cible 16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

33. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît que la corruption représente un obstacle majeur à ce développement. Elle compromet les structures politiques, sociales, culturelles, institutionnelles et organisationnelles, les politiques économiques et structurelles, et peut affecter de nombreux aspects de la vie quotidienne.

34. Si peu de pays ont enquêté sur le versement de pots-de-vin, l'une des nombreuses manifestations de la corruption, il se dégage de ces enquêtes un thème commun : aucun pays n'est à l'abri de ses effets néfastes⁹. Les données de 38 pays à travers le monde suggèrent que ce sont les pays qui possèdent de hauts revenus qui ont la plus faible prévalence de la corruption (taux moyen de 3,7 sur les 12 derniers mois), tandis que c'est la population des pays à faibles revenus qui y est le plus confrontée pour accéder aux services publics (taux moyen de 22,3 sur les 12 derniers mois)¹⁰.

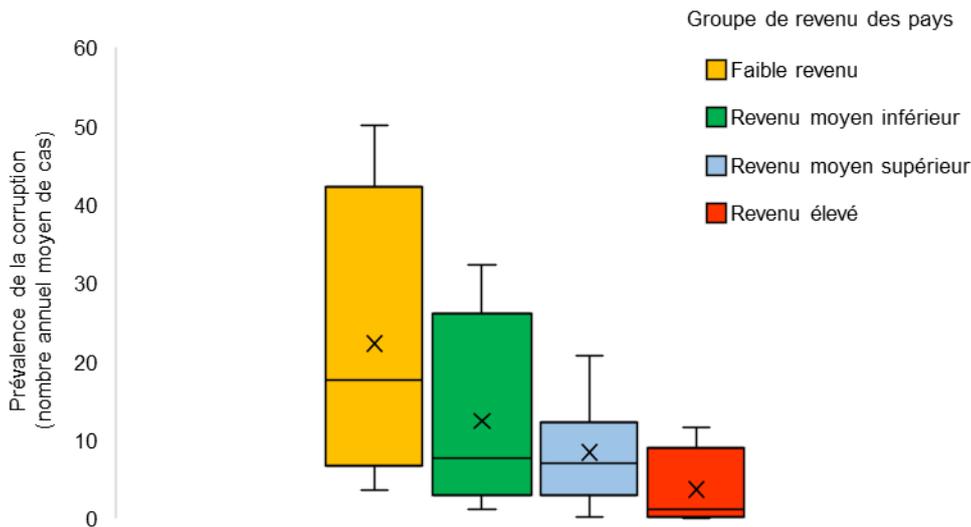
d'indicateurs mondiaux pour les objectifs et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Voir l'indicateur 16.4.1 (flux financiers illicites), disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/>.

⁸ Voir ONU DC, *Rapport mondial sur les drogues 2019* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.19.XI.8) et éditions précédentes ; *Étude mondiale sur le trafic de migrants 2018* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.18.IV.9) ; *Rapport mondial sur la traite des personnes 2018* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.19.IV.2) et éditions précédentes.

⁹ La Convention des Nations Unies contre la corruption recense un ensemble d'infractions pénales, dont la corruption d'agents publics nationaux, celle d'agents publics étrangers et de fonctionnaires d'organisations internationales, et celle pratiquée dans le secteur privé.

¹⁰ La prévalence de la corruption (indicateur 16.5.1) est définie comme la proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents.

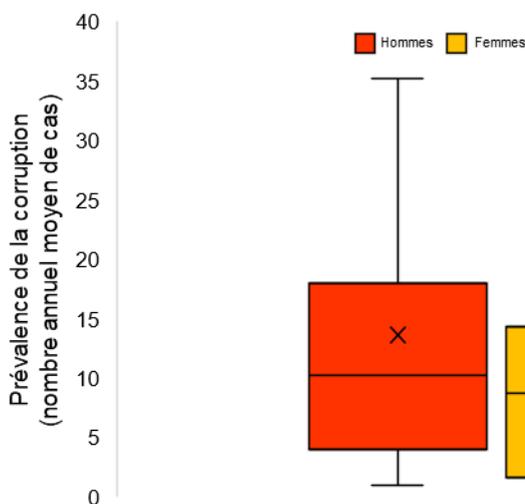
Figure 17
Prévalence moyenne de la corruption sur les 12 derniers mois dans 38 pays, par groupe de revenu



Source : Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Dernières données disponibles pour la période 2004-2018.

35. La vulnérabilité des citoyens au versement de pots-de-vin ne dépend pas seulement du développement économique du pays, mais aussi de caractéristiques démographiques telles que le sexe de la personne qui corrompt. Les données ventilées par sexe de 18 pays font apparaître un schéma clair : dans 17 pays sur 18, les hommes sont plus susceptibles de verser des pots-de-vin que les femmes lorsqu'ils sont en contact avec des fonctionnaires ; en moyenne, la prévalence de la corruption chez les hommes (13,6 %) est de 3 % supérieure à ce qu'elle est chez les femmes (10,6 %). Les différences entre les sexes peuvent résulter du fait que les hommes et les femmes ont des types d'interaction différents avec les agents publics et recherchent des services différents, ce qui peut se traduire, selon le sexe, par une expérience différente de la corruption.

Figure 18
Prévalence moyenne de la corruption sur les 12 derniers mois dans 18 pays, par sexe

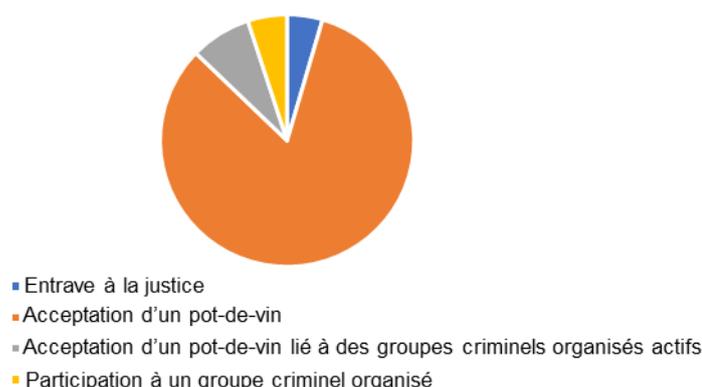


Source : Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Dernières données disponibles pour la période 2004-2018.

36. La corruption est considérée comme l'un des principaux moyens d'action du crime organisé. Dans les Balkans occidentaux, où l'ONUSDC a récemment enquêté sur la criminalité organisée, un détenu interrogé a déclaré que le trafic de migrants ne serait pas possible si la police des frontières n'acceptait pas d'être corrompue. Un autre a mentionné que « le risque est très faible, car tout le monde est impliqué – policiers et douaniers, juges et avocats, partis politiques, etc. Les autorités savent ce que je fais, je les paie avec des déjeuners et d'autres types de pots-de-vin ». Dans les Balkans occidentaux, pour les années 2012-2017, les condamnations de fonctionnaires montrent que la majorité d'entre eux sont condamnés pour avoir accepté un pot-de-vin (330), quelque 10 % (31) étant condamnés pour l'avoir fait en rapport avec le crime organisé.

Figure 19

Condamnations d'agents publics pour corruption dans les Balkans occidentaux, par type de corruption (2012-2017)



Source : Exploitation des données nationales par l'ONUSDC.

VII. Criminalité liée aux espèces de flore et de faune sauvages

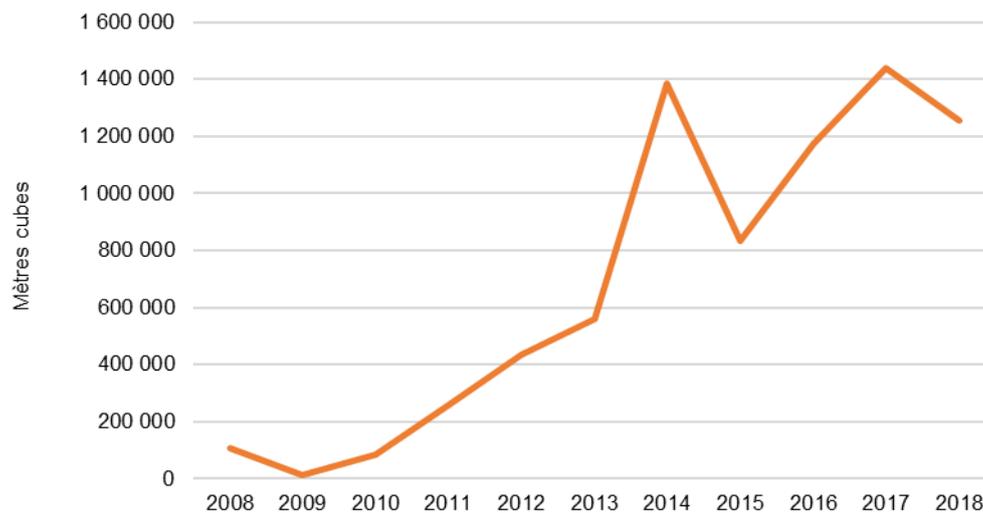
Cible 15.7 : Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande

37. Le commerce illégal d'espèces de flore et de faune sauvages ne se limite pas à un seul marché. Chaque produit de la vie sauvage est soumis à sa propre dynamique et à ses propres tendances, certaines croissantes, d'autres décroissantes. En termes de valeur, les marchés de contrebande les plus lucratifs concernent le bois et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, mais ce sont les espèces animales terrestres qui sont les plus menacées par le braconnage. Selon une évaluation de l'ONUSDC¹¹, certains des marchés les plus rentables sont ceux du bois de rose, de l'ivoire et du pangolin.

38. « Bois de rose » est un terme commercial, pas botanique, mais l'espèce qui a fait l'objet du plus important commerce illégal au cours des cinq dernières années semble être *Pterocarpus erinaceus*, endémique à l'Afrique de l'Ouest. En 2014, plus de 1,3 million de tonnes de ce bois ont été illégalement exportées d'Afrique de l'Ouest, ce qui équivaut à quelque 7 millions d'arbres. Dans certains pays, les exportations équivalaient à 100 conteneurs de 20 pieds par jour. L'offre excédentaire semble avoir déprimé les marchés en 2015, mais a atteint un nouveau record en 2017. Les commerçants se diversifient dans une gamme plus large d'espèces, y compris celles qui ne sont pas traditionnellement considérées comme du « bois de rose ».

¹¹ Voir, en ligne, l'annexe méthodologique au Rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde (*World Wildlife Crime Report: trafficking in protected species*). Disponible à l'adresse www.unodc.org/.

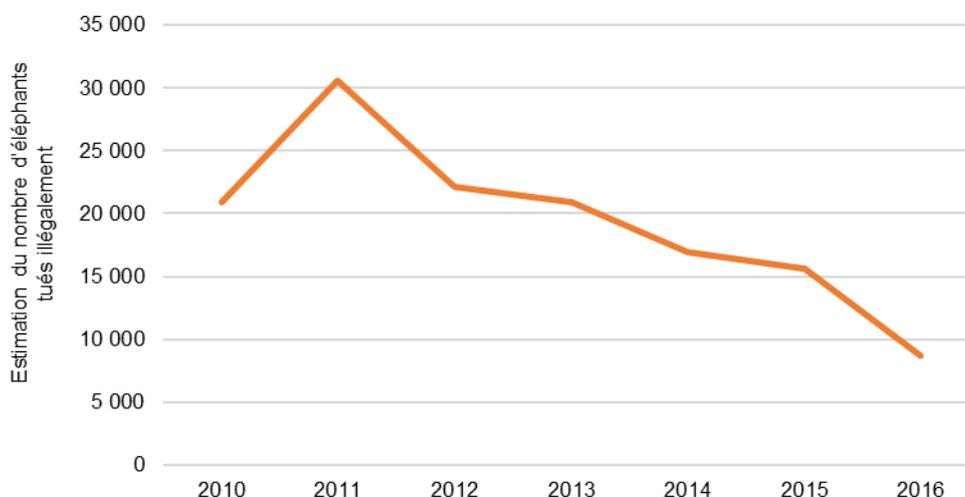
Figure 20
Exportations de bois de rose d'Afrique de l'Ouest (2008-2018)



Source : UN Comtrade, base de statistiques du commerce international.

39. En revanche, le marché des défenses d'ivoire semble être en déclin. Les modèles basés sur les incidents de braconnage observés montrent une baisse du volume d'éléphants tués illégalement (voir fig. 21), tandis que les prix de l'ivoire en Afrique de l'Est et en Asie sont en baisse depuis 2014. Une récente augmentation des très importantes saisies d'ivoire pourrait correspondre à la vente de stocks en réponse à la chute des prix. Ce déclin du marché peut être lié, d'une certaine manière, à l'innovation politique internationale, plusieurs marchés clés ayant récemment réduit les ventes légales d'ivoire.

Figure 21
Estimation du nombre annuel d'éléphants tués illégalement en Afrique centrale, orientale et australe (2010-2016)



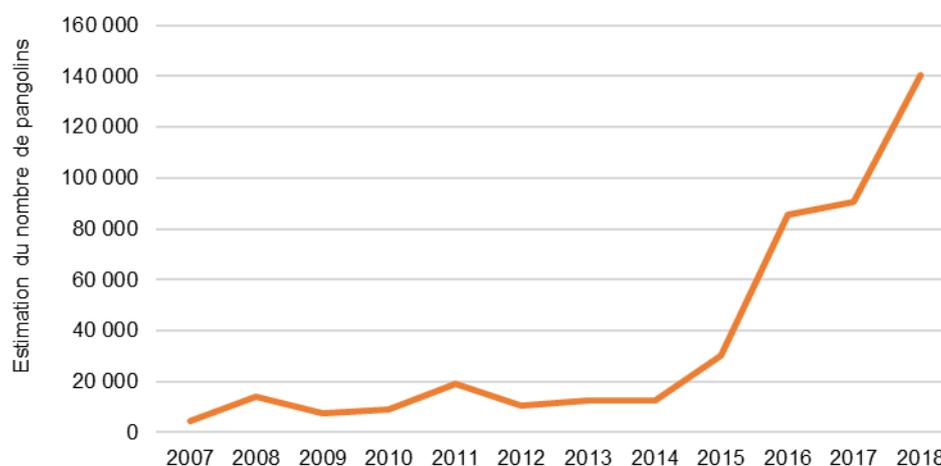
Source : Modélisation, par l'ONU DC, des données du Programme de surveillance de l'abattage illégal d'éléphants de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

40. Les pangolins sont des fourmiliers écailleux que l'on trouve à la fois en Asie et en Afrique. Bien qu'il s'agisse de mammifères, ils étaient peu connus jusqu'à récemment en raison de leur nature solitaire et de leurs habitudes nocturnes. Ils ont attiré l'attention du public grâce à une série de saisies remarquables de leurs écailles,

saisies dont chacune représentait des dizaines de milliers d'animaux. On ne sait pas encore si l'augmentation spectaculaire de ces saisies est le résultat d'une demande croissante, de la spéculation ou simplement d'une meilleure prise de conscience et d'une meilleure réglementation.

Figure 22

Estimation du nombre de pangolins représentés par les saisies d'écailles de cet animal (2007-2018)



Source : ONUDC, base de données World Wildlife Seizure (World WISE).

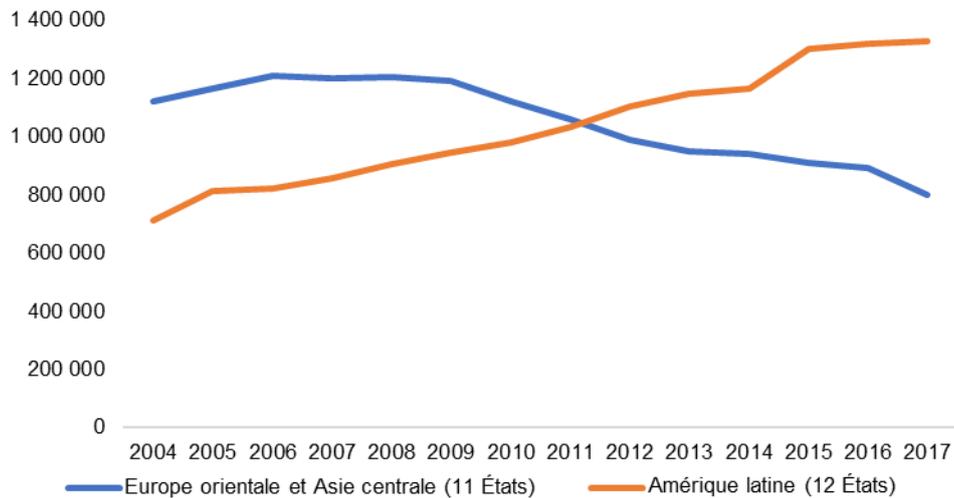
VIII. Prisons

Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité

41. Les retards dans l'administration de la justice constatés dans de nombreuses régions du monde peuvent être attribués à plusieurs facteurs et ont d'importantes incidences sur les droits de l'homme. Ces facteurs peuvent inclure le manque de coordination des systèmes judiciaires nationaux, une quantité insuffisante ou excessive de preuves à prendre en compte, des cultures judiciaires et des tribunaux qui empêchent une résolution rapide des affaires, ou le manque de capacité du système de justice pénale à traiter les affaires pénales¹². Les longues périodes de détention préventive ont favorisé la surpopulation carcérale. Selon les données les plus récentes recueillies par l'ONUDC, environ 25 % des 91 pays examinés fonctionnaient à plus de 120 % de leur capacité. Dans certains cas, le problème a été la croissance rapide de la population carcérale, nombre des systèmes pénitentiaires les plus surpeuplés ayant doublé, triplé, voire quadruplé leur population carcérale entre 2005 et 2015, souvent en réponse à des taux de criminalité élevés (voir fig. 23). Les pays de certaines régions d'Europe orientale ont vu leur population carcérale diminuer, tandis que de nombreux pays d'Amérique latine l'ont vue augmenter.

¹² Naomi Burstyn et Tania Sourdin, « Justice delayed is justice denied », *Victoria University Law and Justice Journal*, vol. 4, n° 1 (2014), p. 46 à 60.

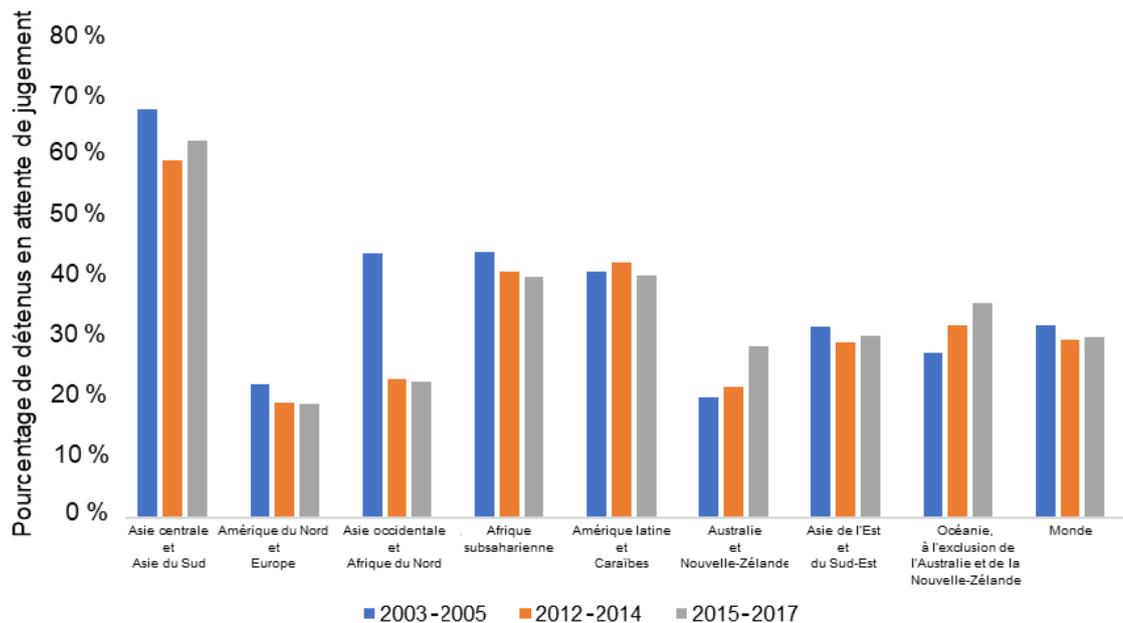
Figure 23
Estimation de la population carcérale de deux régions (2004-2017)



Source : Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

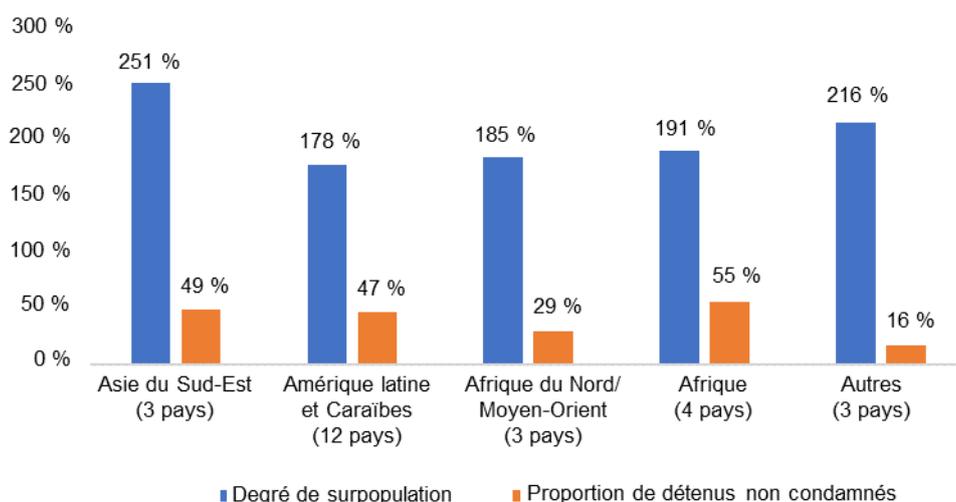
42. Les détenus non condamnés représentent environ la moitié de la population carcérale dans les pays les plus surpeuplés d'Asie du Sud-Est, d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Afrique. Dans certains des pays où les prisons sont les plus surpeuplées, les détenus en détention provisoire depuis plus d'un an représentent entre 10 % et 25 % de la population carcérale.

Figure 24
Proportion de détenus non condamnés dans la population carcérale, par région (2003-2017)



Source : Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

Figure 25
Surpopulation et proportion de détenus en attente de jugement parmi les 25 pays dont les systèmes pénitentiaires sont les plus surpeuplés, par région (2017) (ou données les plus récentes)



Source : Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

IX. Conclusions et recommandations

43. Pour réduire de manière significative toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont liés (cible 16.1), il faudra que la communauté internationale consacre une attention et des ressources accrues à la prévention de la criminalité. Cela nécessitera d'adopter des approches ciblées et adaptées aux circonstances locales, en mettant l'accent sur les Amériques et l'Afrique, y compris la promotion d'un développement durable. Les enfants plus âgés et les jeunes adultes ont besoin d'une protection spéciale contre la violence, en particulier dans les Amériques. Pour réduire la violence, il faut spécialement protéger les pays vulnérables des flux internationaux de drogue.

44. Il faut que les politiques destinées à éliminer la traite des personnes (cibles 5.2, 8.7 et 16.2) soient adaptées à chaque contexte géographique. La méthode d'estimation par systèmes multiples donne aux pays un moyen solide et économique d'estimer la prévalence et de rendre compte de l'indicateur 16.2.2.

45. Pour faciliter une migration sûre et ordonnée (cible 10.7) et prévenir le trafic de migrants, il faut réduire l'espace et les possibilités d'action des passeurs. Il faudrait que les politiques de migration sécurisée aillent au-delà de l'application des règles aux frontières et envisagent une approche géographique plus large, y compris une coopération avec les pays d'origine.

46. Pour réduire les flux d'armes illicites (cible 16.4), il faut comprendre les marchés régionaux. Il faut redoubler d'efforts pour réussir à retracer l'origine illicite des armes à feu saisies. La réduction de la violence dans le monde dépendra de la réduction des homicides par armes à feu. En outre, il est indispensable, pour concevoir des réponses ciblées et efficaces, de mesurer les flux financiers illicites. Les recherches que l'ONUSUDC mène actuellement, utilisant une approche méthodologique solide, visent à permettre aux pays d'effectuer ce type de mesure.

47. Pour mettre fin au braconnage et au trafic d'espèces protégées de flore et de faune et s'attaquer à la fois à la demande et à l'offre de produits illicites qui en sont issus (cible 15.7), il faut évaluer chaque marché illicite et concevoir des solutions adaptées à chacun d'eux. Il faut continuer d'étudier la demande d'espèces protégées,

de leurs éléments, comme les écailles de pangolin, et de produits fabriqués à partir de ces espèces.

48. Pour combattre toutes les formes de criminalité organisée (cible 16.4), promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et garantir un accès égal à la justice pour tous (cible 16.3), il faut mieux comprendre les rôles genrés des femmes et des hommes dans cette criminalité afin de mettre au point des méthodes de prévention efficaces.

49. La surpopulation carcérale, qui résulte de plusieurs facteurs, y compris le grand nombre de personnes incarcérées en détention provisoire, constitue une grave préoccupation dans certaines régions du monde.

50. Le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) Étant donné qu'il y a plus d'hommes que de femmes qui sont impliqués dans des homicides dans le monde, les pays sont encouragés à traiter les vulnérabilités qui sous-tendent cette violence, qui touche particulièrement les jeunes hommes, afin de mettre au point des interventions efficaces de réduction ;

b) La lutte contre la traite des personnes exige une approche genrée. Les pays sont invités à intégrer la dimension de genre dans tous les aspects de cette lutte, qu'il s'agisse de la protection des droits des victimes, des réponses du système de justice pénale ou des activités de prévention. Il faut, en particulier, aider les pays d'Asie et d'Afrique à renforcer leurs capacités d'identification, de protection, de détection et de répression ;

c) Pour garantir la sécurité des migrations et prévenir le trafic de migrants, il faut que les pays s'attaquent aux facteurs d'incitation et d'attraction qui peuvent favoriser ce trafic. Il faudrait y inclure les facteurs sociaux, économiques et culturels liés à la contrebande ;

d) Des systèmes efficaces de traçage des armes à feu sont requis au niveau national afin de tirer profit de programmes de marquage qui ont fait leurs preuves pour ce qui est de combattre le trafic de ces armes ;

e) Les pays, les organisations internationales et la société civile sont encouragés à surveiller les marchés mondiaux d'espèces sauvages afin de protéger de nouvelles espèces menacées. Il faudrait étudier les raisons du déclin de marchés tels que celui de l'ivoire et appliquer les enseignements tirés à d'autres marchés ;

f) Pour garantir une réponse décisive et efficace du système de justice pénale à la criminalité transnationale organisée, il faudrait que les différents secteurs de ce système aient la capacité d'enquêter, de poursuivre et de condamner les criminels, en utilisant des mécanismes de coordination nationaux efficaces. Il faudrait, en outre, renforcer l'utilisation effective des mécanismes du droit international, y compris la coopération en matière de détection et de répression et l'échange d'informations entre les pays ;

g) Les pays sont encouragés à relever le défi de la surpopulation carcérale par des réformes appropriées de la justice pénale, y compris en réexaminant les politiques correspondantes et les mesures concrètes prises pour réduire la détention préventive, le but étant d'accroître le recours aux sanctions non privatives de liberté et d'améliorer l'accès à l'aide juridique dans toute la mesure possible.